

AXE 6:
LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Fiche Action N°8	
Appel de convivialité des usagers inscrits sur le registre communal d'alerte	
<i>Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtellerault</i>	
Constat du diagnostic	Lors des appels du registre durant les plans bleu liés à la canicule et ceux passés dans le cadre de la crise sanitaire COVID, il a été constaté le besoin de réassurance et de contact des usagers inscrits sur le registre communal d'alerte.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	L'isolement des personnes âgées : s'assurer du bien-être des usagers isolés. Assurer des échanges réguliers. Lutter contre l'isolement et le sentiment d'abandon.
Description de l'action	En s'appuyant sur la liste des personnes répertoriées sur le « registre communal d'alerte », proposer et programmer des appels réguliers, définir le rythme des actions. Recenser les usagers demandeurs. Former les agents.
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service ressources Humaines (formations) - AVS volontaires du SAD - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, en particulier ceux du VAC.
Moyens nécessaires	Humains : l'ensemble du personnel du SAD Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2026
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p><u>Indicateurs de mise en œuvre :</u> Recenser les usagers demandeurs via le « registre communal d'alerte ». Former les agents.</p> <p><u>Indicateurs de résultat (impact)</u> Nombre d'actions menées et nombre d'usagers contactés.</p>
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	Respecter le principe de volontariat des AVS. Favoriser le travail pluridisciplinaire du Pôle PAH.